



**AVIS PUBLIC  
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

**À toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de  
la demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 261, rue  
du Moulin**

*Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis s'ajoute à la procédure usuelle prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels, le tout en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-054.*

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 7 septembre 2021 à 20h, à la Salle Armand-Marchand, située au 375, rue Adrien-Bélisle, Saint-Tite, le conseil municipal se prononcera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

**Immeuble visé : 261, rue du Moulin (lot 4 443 471) | zone 149-Cb**

**Nature de la demande:**

La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale pendant l'événement du festival western 2022. Le tout en vertu du règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

De plus, toute personne intéressée qui désire transmettre des commentaires à propos de la demande d'usage conditionnel doit le faire par écrit dans les **quinze jours** de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel à : [info@villest-tite.com](mailto:info@villest-tite.com)
- Par courrier à : 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Québec G0X 3H0

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil municipal avant qu'ils ne statuent sur la demande d'usage conditionnel.

Donné à Saint-Tite, ce 10 août 2021.

Me Julie Marchand,  
Greffière